



DELIBERATION

N° CP_2019_03_031

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 5 MARS 2019

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : DGA Ressources - Administration générale et territoriale/Secrétariat des Assemblées

OBJET : Désignation d'un représentant à l'assemblée générale du SILPC.

Elu(s) présent(s) : M. ARCHER, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. ALLARD, excusé, a donné délégation de vote à Mme LHOMME-LEOMENT ; Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, excusée, a donné délégation de vote à M. LEBLOIS ; M. DESTRUHAUT, excusé, a donné délégation de vote à Mme ROTZLER ; M. HANUS, excusé, a donné délégation de vote à Mme JARDEL.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Par délibération de la Commission permanente du 7 novembre 2017, le Département a décidé d'adhérer au Groupement d'intérêt public Syndicat interhospitalier du Limousin – Poitou-Charentes (SILPC), afin de disposer de l'expérience de cette structure dans la mise en place de solutions informatiques mutualisées.

Il est aujourd'hui nécessaire de désigner le Conseiller départemental qui représentera le Département à l'Assemblée générale du SILPC.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				
Recettes				

RAPPORT

Pour relever le défi de la transformation numérique, le Département a décidé d'adhérer, par délibération de la Commission permanente du 7 novembre 2017, au Groupement d'intérêt public Syndicat interhospitalier du Limousin – Poitou-Charentes (SILPC).

La convention signée avec cette structure permet au Département de bénéficier de l'expertise du SILPC et de tarifs intéressants. Le Département profite déjà de ses solutions, notamment pour la gestion électronique des documents, ainsi que de possibilités d'hébergement à distance de certains services comme l'archivage électronique.

Afin de participer activement aux instances du SILPC, le Département doit aujourd'hui désigner un représentant pour siéger à l'assemblée générale du SILPC.

Monsieur Yves RAYMONDAUD, Vice-président du Conseil départemental en charge de la ruralité et du développement numérique, pourrait être nommé à cet effet.

En vertu de la délégation qui vous a été consentie par l'Assemblée départementale, il vous appartient d'en délibérer.

DECISION

Vu l'article 3121-23 du Code général des collectivités territoriales relatif à la désignation des membres ou des délégués du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 2 avril 2015 fixant la liste des délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 7 novembre 2017 ;

Vu la convention d'accès aux services du GIP SILPC n° CVNADH 2017-013 ;

Vu la demande formulée par le SILPC le 5 février 2019 ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

de désigner Monsieur Yves RAYMONDAUD, Vice-président du Conseil départemental en charge de la ruralité et du développement numérique, pour représenter le Département de la Haute-Vienne à l'assemblée générale du SILPC.

24 Pour : M. ALLARD (délégation de vote à Mme LHOMME-LEOMENT), M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT (délégation de vote à M. LEBLOIS), M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT (délégation de vote à Mme ROTZLER), M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS (délégation de vote à Mme JARDEL), Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme

LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHOUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'Etat
le 5 mars 2019
Affiché le 5 mars 2019
Publié au RAA du Département le 15 mars 2019